

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1190

8 juin 2010

### SOMMAIRE

<b>Agio Investments S.A.</b> .....	<b>57086</b>	<b>J.C. Investment S.A.</b> .....	<b>57084</b>
<b>Allbest S.A.</b> .....	<b>57087</b>	<b>Lamont S.A.</b> .....	<b>57083</b>
<b>Amina Holding S.A.</b> .....	<b>57084</b>	<b>Latinvest S.A.</b> .....	<b>57079</b>
<b>Belmont Commodity</b> .....	<b>57090</b>	<b>Lumber Holdings</b> .....	<b>57083</b>
<b>Belvie Real Estate S.A.</b> .....	<b>57088</b>	<b>Maghreb Investments Limited</b> .....	<b>57074</b>
<b>Biopharma Investments S.A.</b> .....	<b>57077</b>	<b>MFS Meridian Funds</b> .....	<b>57081</b>
<b>Calverton Overseas S.A.</b> .....	<b>57087</b>	<b>Micaze S.A.</b> .....	<b>57120</b>
<b>Chamelle S.A.</b> .....	<b>57076</b>	<b>Oppenheim Asset Management Services S.</b> <b>à r.l.</b> .....	<b>57119</b>
<b>Codepa S.A.</b> .....	<b>57085</b>	<b>Pagani Trade Marks S.A.</b> .....	<b>57081</b>
<b>Cofida S.A.</b> .....	<b>57113</b>	<b>Parinfin</b> .....	<b>57112</b>
<b>Colcos S.A.</b> .....	<b>57079</b>	<b>Parlam Invest Holding S.A.</b> .....	<b>57087</b>
<b>Compagnie de Distribution Africaine</b> <b>(CDA)</b> .....	<b>57082</b>	<b>Partin S.A.</b> .....	<b>57114</b>
<b>Cronos Invest</b> .....	<b>57089</b>	<b>Passiflora S.A.</b> .....	<b>57084</b>
<b>Cuzinco S.A.</b> .....	<b>57113</b>	<b>Prescott Investment S.A.</b> .....	<b>57077</b>
<b>Delta Lloyd L</b> .....	<b>57088</b>	<b>QS REP SCA SIF</b> .....	<b>57118</b>
<b>Euro Développement S.A.</b> .....	<b>57086</b>	<b>Quilmes Industrial (QUINSA)</b> .....	<b>57080</b>
<b>Europ Continents Holding</b> .....	<b>57076</b>	<b>Quilvest</b> .....	<b>57078</b>
<b>Ficop Investments S.A.</b> .....	<b>57089</b>	<b>SCHOONER INVESTMENT S.A., Société</b> <b>de Gestion de Patrimoine Familial, SPF</b> .....	<b>57077</b>
<b>Fly Invest S.A.</b> .....	<b>57076</b>	<b>Seetal Strategies S.A.</b> .....	<b>57089</b>
<b>Gedefina Holding S.A.</b> .....	<b>57075</b>	<b>Sienna S.A.</b> .....	<b>57082</b>
<b>GSI S.A.</b> .....	<b>57078</b>	<b>Société Commerciale d'Investissement</b> <b>S.A.</b> .....	<b>57075</b>
<b>GSI S.A.</b> .....	<b>57082</b>	<b>Specials Fund</b> .....	<b>57074</b>
<b>G Six G SAH</b> .....	<b>57090</b>	<b>Suvian S.A.</b> .....	<b>57118</b>
<b>Hexx S.A.</b> .....	<b>57120</b>	<b>Ufilux S.A. Holding</b> .....	<b>57085</b>
<b>H.L. S.A.</b> .....	<b>57083</b>	<b>UniConvertibles</b> .....	<b>57113</b>
<b>Horacio Pagani Holding S.A.</b> .....	<b>57086</b>	<b>Unit Investments S.A.</b> .....	<b>57080</b>
<b>IM International Models Holding S.A.</b> .....	<b>57075</b>	<b>Vicus S.A.</b> .....	<b>57119</b>
<b>Intergarden S.A.</b> .....	<b>57079</b>	<b>VI.KA.MA S.A.</b> .....	<b>57088</b>
<b>Investcorp S.A.</b> .....	<b>57114</b>		
<b>Invinter S.A.</b> .....	<b>57120</b>		
<b>Ivory Holding S.A.</b> .....	<b>57085</b>		

**Maghreb Investments Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.092.

Notice is hereby given that an

**ORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company will be held at the registered office in Munsbach, on Monday 28 June 2010 at 11.00 am with the following

*Agenda:*

1. Approval of the Report of the Auditor;
2. Discharge of the former board of directors (conseil d'administration) of the Company, the Liquidator and the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation);
3. Decision on the distribution of the final liquidation surplus;
4. Acknowledgement that any excess of provision will be repaid within five (5) years from the publication of the closing of the Company's liquidation in the Official Gazette (Mémorial C) and any substantiated shortfall in provision will be paid to the duly mandated liquidator upon demand;
5. Closing of the liquidation;
6. Mandate to the Liquidator for the follow-up of the provisions and the operations to be done after the closing of the liquidation (including the signing of the tax returns);
7. Fixing of the place where the Company's documents and vouchers are to be kept within five (5) years from the publication of the closing of the Company's liquidation in the Official Gazette (Mémorial C).

The shareholders are informed that the resolutions may be voted only with an approval by at least 1/2 of the shares present or represented, with no quorum requirement.

Munsbach, 8 June 2010.

*For the Board of Directors*

Olivier Dorier

*Director*

Référence de publication: 2010055379/9111/29.

---

**Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.396.

As the extraordinary general meeting of the Company convened for 4 June 2010 could not validly deliberate on the items on the agenda for lack of quorum, shareholders of the Company are invited to attend a reconvened

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Company which will be held on 9 July 2010, at 11.00 a.m., at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg (the "Extraordinary General Meeting"), to deliberate and vote on the same agenda, which is:

*Agenda:*

1. To resolve upon the liquidation of the Company to be effective on the day of the meeting or any other date as decided by the Meeting upon proposal of the board of directors of the Company;
2. To appoint Alter Domus Liquidation Services Sàrl, represented by Mr Przygodna, as liquidator and to determine its powers and remuneration.

No quorum is required for this Extraordinary General Meeting. The decisions, to be validly taken, shall be passed at the majority of the two thirds of the votes cast on the day of the Extraordinary General Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy is available upon request at the registered office of the Company. Proxy given for the extraordinary general meeting held on 4 June 2010 remains valid for this Extraordinary General Meeting.

Contrary to what was mentioned following a typo error in the convening notice for the extraordinary general meeting held on 4 June 2010, Shareholders' attention is drawn to the fact that the exact name of the proposed liquidator is Alter Domus Liquidation Services Sàrl and that the date of the reconvened extraordinary meeting is 9 July 2010.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010063849/755/25.

---

**IM International Models Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 69.953.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *24 juin 2010* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010059401/696/18.

---

**Gedefina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 55.317.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *24 juin 2010* à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010059402/696/15.

---

**Société Commerciale d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 55.799.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du *25 juin 2010* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010061304/21.

---

**Fly Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 61.406.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010059403/696/17.

---

**Chamelle S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 65.069.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 juin 2010 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010059404/696/17.

---

**Europ Continents Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 16.913.

Les actionnaires de EUROP CONTINENTS HOLDING, Société anonyme sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

pour le jeudi 24 juin 2010 à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 décembre 2009;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. Présentation des comptes consolidés, du rapport de gestion consolidé et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2009;
4. Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Affectation des résultats;
6. Nominations statutaires;
7. Fixation du montant des rémunérations et/ou jetons de présence à allouer aux administrateurs;
8. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres;

9. Autorisation au Conseil d'Administration d'acquérir des actions propres de la société et fixation des conditions et modalités des acquisitions dans le cadre des dispositions légales;
10. Questions diverses.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé, au siège social, au plus tard le 18 juin 2010, les titres de ces actions ou les avis de blocage en constatant le dépôt dans des banques ou établissements de crédit.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010059867/546/28.

---

**Biopharma Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 66.878.

---

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 juin 2010 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010059405/696/16.

---

**Prescott Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 64.442.

---

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 24 juin 2010 à 8.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010059407/696/18.

---

**SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 39.331.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 24 juin 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059868/546/18.

---

**Quilvest, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 6.091.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires pour le *vendredi 25 juin 2010* à 11.00 heures dans les bureaux d'Elvinger Hoss & Prussen 5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire les actionnaires seront appelés à délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises et approbation des comptes sur l'exercice 2009.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice 2009 et approbation des comptes consolidés.
3. Rémunération du Conseil d'Administration.
4. Affectation du résultat.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Rachat d'actions propres.
7. Nomination d'Administrateurs.
8. Nomination du Réviseur d'Entreprises pour les comptes statutaires de Quilvest S.A.  
Nomination du Réviseur d'Entreprises pour les comptes consolidés du Groupe.
9. Vote sur toute autre proposition du Conseil d'Administration.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

La documentation de convocation pour cette assemblée d'actionnaires pourra être obtenue, soit au siège social de la Société, soit auprès de notre filiale, QUILVEST Banque Privée, 243, Boulevard Saint-Germain, Paris 7e, soit auprès de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Pour pouvoir assister à cette réunion, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres auprès des banques et établissements financiers au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'au siège social de la Société jusqu'au 18 juin, date de clôture de la liste de présence.

Les procurations doivent parvenir à la Société à cette date.

La convocation à cette réunion est effectuée conformément à l'art. 19 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062335/1628/33.

---

**GSI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.483.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le *25 juin 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010063853/534/15.

---

**Colcos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 28 juin 2010 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de Mme Tessy LANG de son mandat d'administrateur de catégorie B et décharge.
6. Nomination de M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010063846/29/21.

---

**Intergarden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 78.031.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 24 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010063843/506/17.

---

**Latinvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 82.204.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 24 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010063844/506/16.

---

**Quilmes Industrial (QUINSA), Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.501.

The shareholders of Class A shares and Class B shares are herewith convened to attend on Friday 25<sup>th</sup> June 2010 at 10.00 a.m. at the premises of Elvinger, Hoss & Prussen 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company for the purpose of considering and voting upon the following matters:

**AGENDA**

resolving inter alia on the annual accounts:

for the financial year ending 31<sup>st</sup> December 2009

1. Reports of the Board of Directors and the Statutory Auditors and approval of the statutory accounts ended 31<sup>st</sup> December 2009.
2. Remuneration of the Board of Directors.
3. Appropriation of results for the financial year ending 31<sup>st</sup> December 2009 (including decision on dividend declaration).
4. Discharge to the directors and Statutory Auditor for the financial year ending 31<sup>st</sup> December 2009.
5. Appointment of Directors.
6. Appointment of an approved Statutory Auditor.
7. Vote on any other business proposed by the Board of Directors.

The Annual General Meeting will validly deliberate regardless of the quorum and resolutions will be validly adopted if approved by a simple majority of the shares represented.

In order to be admitted to the Annual General Meeting, every owner of registered shares must advise the Company within five (5) days before the meeting of his intention to attend the general meeting. In the event that he votes by a proxy holder, the latter has to deposit his proxy at the registered office within the same period of time.

The notice for this meeting is given in accordance with article 18 of the articles of incorporation of the Company.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2010062728/1628/29.

**Unit Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on June 28, 2010 at 11.30 a.m. at the registered office with the following

*Agenda:*

1. Submission of the company to the law of 11 May 2007 regarding the "Sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF)".
2. Change of the denomination of the company in "UNIT INVESTMENTS S.A., SPF" and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the company.
3. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the company in order for it to be read henceforth as follows:

"The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

As financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph



a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations and staying within the limits of the Law of May 11<sup>th</sup>, 2007 relating to the "Sociétés de gestion de patrimoine familial".

4. Amendment of article 5 of the articles of incorporation by adding the following new 2<sup>nd</sup> paragraph: "The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition."
5. Subsequent amendment of article 14 of the articles of incorporation.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the registered office.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010063850/755/43.

**Pagani Trade Marks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 142.251.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *24 juin 2010* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010063845/506/16.

**MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 39.346.

Nous avons le plaisir de vous convier à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

(l'"Assemblée"), qui aura lieu le *21 juin 2010* (heure de Luxembourg) à 10.00 heures dans les locaux de State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation de la Lettre du Président et approbation du rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice fiscal clos au 31 janvier 2010.
2. Approbation des états financiers (bilan et compte de résultat) au 31 janvier 2010.
3. Affectation du résultat net (y compris, le cas échéant, la distribution des dividendes) de l'exercice fiscal clos au 31 janvier 2010.
4. Quitus aux administrateurs de MFS Meridian Funds (la "Société") pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.
5. Réélection des mandataires suivants au poste d'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle prévue en 2011 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et habilités:  
M. Martin E. Beaulieu  
Mme Maria F. Dwyer  
Mme Robin A. Stelmach
6. Reconduction du mandat de Ernst & Young S.A. en qualité de Commissaires aux Comptes pour l'exercice fiscal commençant au 1<sup>er</sup> février 2010 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle prévue en 2011.
7. Toute autre question pouvant valablement être présentée à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour l'approbation des points à l'ordre du jour et que les décisions seront adoptées à la majorité des voix présentes ou représentées à l'assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent participer aux décisions de toute assemblée générale par pouvoir.

Un formulaire de pouvoir peut être obtenu sur demande à l'adresse du siège et doit être renvoyé par fax au plus tard 48 heures avant l'Assemblée, à l'attention de Candice Mayembo au numéro de fax (352) 46.40.10.413 et par courrier à l'adresse du siège.

*Par ordre du Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055481/755/32.

---

**Compagnie de Distribution Africaine (CDA), Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 28 juin 2010 à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010063847/29/17.

---

**Sienna S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.322.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 28 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister au être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010063848/755/19.

---

**GSI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.483.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 25 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010063854/534/16.

---

**H.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 146.871.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 24 juin 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010063855/1023/16.

---

**Lamont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 141.840.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 24 juin 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010063856/1023/16.

---

**Lumber Holdings, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 23.530.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 24 juin 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010063857/1023/16.

---

**Passiflora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 121.645.

---

The shareholders are convened hereby to attend the

## ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *June 24, 2010* at 15.00 p.m.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2009 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2009.
4. Continuation of the activity of the company despite a loss of more than 75% of the capital.
5. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010063858/1023/17.

---

**Amina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 44.533.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le jeudi *08 juillet 2010* à 10 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels 2009 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Elections.
4. Décision relative à la dissolution de la société, en vertu de l'article 100 de la loi sur la loi des sociétés commerciales.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

\*

Référence de publication: 2010063859/3560/18.

---

**J.C. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 74.183.

---

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du *29 juin 2010* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010063860/802/18.

---

**Ivory Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.995.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *17 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055383/10/18.

---

**Ufilux S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.813.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *17 juin 2010* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010055372/1017/17.

---

**Codepa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.961.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *24 juin 2010* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010063861/506/16.

---

**Horacio Pagani Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 142.256.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010063862/506/16.

---

**Agio Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.446.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 juin 2010 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010055373/696/17.

---

**Euro Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.444.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010055384/10/18.

---

**Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 128.522.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *17 juin 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055385/10/18.

---

**Parlam Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 81.337.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *17 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055386/10/18.

---

**Allbest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 124.079.

---

Les Actionnaires et les Obligataires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *16 juin 2010* à 10:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055374/696/17.

---

**Belvie Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.447.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *16 juin 2010* à 16:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055375/696/17.

---

**VI.KA.MA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.684.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *16 juin 2010* à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055376/696/15.

---

**Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.964.

L'Assemblée du 21 mai 2010 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV DELTA LLOYD L à la

**SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *24 juin 2010* à 10.00 heures au siège social de la SICAV, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 6 des statuts de la SICAV afin de prévoir, que le Conseil d'Administration pourra décider du «split» ainsi que du «reverse split» d'une classe d'action d'un compartiment de la SICAV.
- Changement de la langue officielle de la SICAV du français en anglais.

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Les Actionnaires au porteur seront admis à condition d'avoir déposé leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010056223/755/20.

---



**Ficop Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 96.827.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055387/10/18.

**Seetal Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.829.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 2010 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055388/10/18.

**Cronos Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.889.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058608/755/24.

---

**G Six G SAH, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 84.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social en date du *17 juin 2010* à 14 heures 30, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Modification au sein du conseil d'administration.
6. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010059312/1004/19.

---

**Belmont Commodity, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.368.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Harcourt Investment Consulting AG", a corporation established under the laws of Switzerland, having its registered office at Stampfenbachstrasse 48, 8006 Zurich, Switzerland,

represented by Mrs Anne Baudoin, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of the proxy given on 21 May 2010.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which it intends to incorporate in Luxembourg:

**Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" under the name of "BELMONT COMMODITY" (the "Corporation")

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 3.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation is subject to the provisions of the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law of 2007") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law of 2007.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Corporation (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The capital of the Corporation shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Corporation as defined in article twenty-three hereof.

The initial capital subscribed amounts to forty-five thousand USD (USD 45.000.-) divided into four hundred fifty (450) shares of no par value.

The minimum capital of the Corporation shall be the minimum capital required by law and must be reached within a period of twelve months following the authorisation of the Corporation as a specialised investment fund under the Law of 2007.

The Board is authorised without limitation to issue further partly or fully paid up shares at any time at a price based on the net asset value per share determined in accordance with article twenty-five, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

Shares may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the Law of 2007 (the "Eligible Investors" or individually the "Eligible Investor").

The Board may delegate to any duly authorised director (the "Director(s)") or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such new shares, always within the limits imposed by the Law of 2007.

The Board may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Corporation has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor and holds shares in the Corporation, shall hold harmless and indemnify the Corporation, the Directors of the Corporation, the other shareholders and the Corporation's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Corporation of its loss of such status.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to article three hereof in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board shall from time to time determine in respect of each class of shares.

The Board may further decide to create within each class of shares two or more sub-classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the class concerned but where a specific sales and redemption charge structure, fee structure, minimum subscription amount, dividend policy, hedging policy or other specific feature is applied to each sub-class. If sub-classes are created, references to classes in these Articles should, where appropriate, be construed as references to such sub-classes.

The Corporation may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets which could be acquired by the relevant class pursuant to its investment policy and restrictions, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Corporation.

For the purpose of determining the capital of the Corporation, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in the reference currency of the relevant class be translated into the reference currency of the relevant class and the capital of the Corporation, being the total net assets of all the classes, shall be expressed in USD.

Without prejudice to the right of the Board to proceed with compulsory redemptions pursuant to article twenty-nine below, the general meeting of holders of shares of a class, deciding in accordance with the quorum and majority requirements referred to in article thirty, may reduce the capital of the Corporation by cancellation of the shares of such class and refund to the holders of shares of such class the full net asset value of the shares of such class as at the date of distribution.

The general meeting of holders of shares of a class or several classes may also decide to allocate the assets of such class or classes of shares to those of another existing class of shares and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders or the allocation, if so resolved, of rights to fractional entitlements pursuant to the last paragraph of article 6). Such a class meeting may also resolve to contribute the assets and liabilities attributable to such class or classes to another undertaking for collective investment against issue of shares of such other undertakings for collective investment to be distributed to the holders of shares of the class or classes

concerned. Such a class meeting may also resolve to reorganise one class of shares by means of a division into two or more classes in the Company or in another Luxembourg undertaking for collective investment.

Such decision will be published and/or notified by the Corporation and such publication and/or notification will contain information in relation to the new class or the relevant undertaking for collective investment.

Such publication and/or notification will be made one month before the date on which such consolidation or merger shall become effective in order to enable holders of such shares to request redemption thereof, free of charge, before the implementation of any such transaction. There shall be no quorum requirements for the general meeting deciding upon a consolidation of several classes of shares within the Corporation and any resolution on this subject may be taken by simple majority. Resolutions to be passed by any such class meeting with respect to a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any class or classes to another undertaking for collective investment shall be subject to the quorum and majority requirements referred to in article twenty-nine, except when a merger is to be implemented with a mutual investment fund (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case the resolutions shall only be binding upon such shareholders who shall have voted in favour of the merger proposals.

The Corporation constitutes a single legal entity, but the assets of each class shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding class and the assets of a specific class are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that class.

**Art. 6.** The Corporation shall only issue shares in registered form. Unless a shareholder elects to obtain share certificates, he will receive instead a confirmation of his shareholding.

Share certificates, if applicable, shall be signed by any two duly authorised directors of the Corporation or by one Director and a person duly authorised thereto by the Board. Signatures of the Directors may be either manual or printed, or by facsimile. The signature of the authorised person shall be manual.

If a shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. The Corporation may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and upon application obtain delivery of definitive share certificates or a confirmation of his shareholding.

Payments of any dividends will be made to shareholders, at their address in the Register of Shareholders or to designated third parties.

All issued shares of the Corporation shall be inscribed in the register of shareholders, which shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated by the Corporation and such register shall contain the name of each holder of shares, his residence or elected domicile and the number of shares held by him. Every transfer of shares shall be entered in the register of shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board or registering any other document relating to or affecting the title to any share(s).

Transfer of shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Corporation along with other instruments of transfer satisfactory to the Corporation, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act to this effect. The Corporation may also recognise any other satisfactory evidence of transfer.

Transfer of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor.

Every shareholder must provide the Corporation with an address to which all notices and announcements from the Corporation may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Corporation may enter a notice to this effect in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation, or such other address as may be so entered by the Corporation from time to time, until another address shall be provided to the Corporation by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Corporation at its registered office, or at such other address as may be set by the Corporation from time to time.

Fractions of shares may be issued.

**Art. 7.** If any shareholder can prove to the Corporation's satisfaction that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Corporation may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Corporation. The mutilated certificates shall be delivered to the Corporation and shall be annulled immediately.

The Corporation may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Corporation in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

**Art. 5.** The Board shall have the power to impose such restrictions and (other than any restrictions on transfer of shares) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Corporation are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Corporation incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Corporation might have not otherwise incurred or suffered. More specifically, the Corporation may restrict or prevent the ownership of shares by any "U.S. person" as defined hereafter. For such purposes the Corporation may:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a person who is precluded from holding such shares in accordance with the first paragraph of this article or otherwise or might result in beneficial ownership of such shares by any person who is a national of, or who is resident or domiciled in a specific country determined by the Board exceeding the maximum percentage fixed by the Board of the Corporation's capital which can be held by such persons (the "maximum percentage") or might entail that the number of such persons who are shareholders of the Corporation exceeds a number fixed by the Board (the "maximum number")

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a US person or a person who is a national of, or who is resident or domiciled in such other country determined by the Board and

c) where it appears to the Corporation that any person who is a national of, or who is resident or domiciled in any such country determined by the Board, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares or holds shares in excess of the maximum percentage or would entail that the maximum number or maximum percentage would be exceeded or has produced forged certificates and guarantees or has omitted to produce the certificates or guarantees determined by the Board, compulsorily redeem from any such shareholder all or part of shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Corporation. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver without undue delay to the Corporation the share certificate or certificates, if issued, representing the shares specified in the Redemption Notice. Immediately after close of business on the date specified in the Redemption Notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (hereinafter referred to as "the Redemption Price") shall be the Redemption Price defined in Article twenty-one hereof;

3) Payment of the Redemption Price will be made to the owner of such shares in the currency in which the net asset value of the shares of the class concerned is determined except in periods of exchange restrictions and the Redemption Price will be deposited with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificates, if issued, specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid.

4) The exercise by the Corporation of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Corporation at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith; and

d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Corporation or any shareholder holding a number of shares exceeding the maximum percentage or maximum number at any meeting of shareholders of the Corporation.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall include without limitation a resident of the United States of America or of any of its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction or persons who are normally resident therein, including the estate of any such person, or a corporation, partnership, trust or any other association created or organised therein.

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of April at 5.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant classes.

**Art. 11.** The quorum required by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders or of a class meeting of the Corporation, unless otherwise provided in these Articles.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within its class, is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, facsimile, email or any other electronic means of transmission capable of evidencing such proxy.

Such proxy shall be deemed valid, unless revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 12.** Shareholders will meet upon call by the Board, pursuant to a notice setting forth the agenda sent in accordance with Luxembourg law to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

To the extent required by Luxembourg law, notice shall, in addition, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in a Luxembourg newspaper. The notice may also be published in such other newspaper as the Board may decide.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 13.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of not less than three members; members of the Board need not be shareholders of the Corporation.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 14.** The Board will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another Director (and, in respect of shareholders' meetings, any other person) as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing, fax, email or other electronic means of transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, fax, email or any other electronic means transmission capable of evidencing a proxy another Director as his proxy.

Board meetings may be held by telephone link, telephone conference or videoconference.

The above methods of communication must permit the Director(s) to take part effectively at such Board meeting. The proceedings of the meeting must be transmitted continuously. Meetings conducted entirely by way of electronic communication are deemed to have been held at the registered office of the Corporation.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Decisions may also be taken by written circular resolutions signed by all the Directors.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation or to other contracting parties.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two Directors.

**Art. 16.** The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

The Board shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Corporation.

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors of the Corporation is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any Director or officer of the Corporation who serves as a Director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Harcourt Group, any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board at its discretion.

**Art. 18.** The Corporation may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19.** The Corporation will be bound by the joint signature of any two Directors or by the individual signature of any person to whom signatory authority has been delegated by the Board.

**Art. 20.** The Corporation shall appoint an authorized auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2007. The auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the next annual general meeting and serve until its successor has been elected.

**Art. 21.** As is more especially prescribed below, the Corporation has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Corporation. The redemption price shall normally be paid no later than thirty (30) bank business days after the date on which the applicable net asset value was determined and shall be equal to the net asset value for the relevant class of shares as determined in accordance with the provisions of article twenty-three less any charge, including a deferred sales charge and dilution levy, as the sales documents may provide. The relevant redemption price may be rounded downwards as the Board may decide. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Corporation

in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate or certificates for such shares in proper form (if issued) and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

With the consent of the shareholder(s) concerned, the Board may from time to time request that a shareholder accepts in whole or in part a redemption in kind provided that the value of the redemption in kind shall be equal to the net asset value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents and certified, to the extent legally required, by an auditor's certificate drawn up in accordance with Luxembourg law.

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Corporation unless the Board considers that the redemption in kind is in the interest of the Corporation or made to protect the interest of the Corporation.

If redemption requests for more than 10% of the net asset value of a class are received, then the Corporation shall have the right to limit redemptions so they do not exceed this threshold amount of 10%. Redemptions shall be limited with respect to all shareholders seeking to redeem shares as of a same day so that each such shareholder shall have the same percentage of its redemption request honoured; the balance of such redemption requests shall be processed by the Corporation on the next day on which redemption requests are accepted, subject to the same limitation. On such day, such requests for redemption will be complied with in priority to subsequent requests.

Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to article twenty-two hereof. In the absence of revocation, redemption will occur as of the first valuation day after the end of the suspension.

Shares of the capital stock of the Corporation redeemed by the Corporation shall be cancelled.

Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares of one class into shares of another class at the respective net asset values of the shares of the relevant class, provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of a charge as specified in the sales documents.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Board, be for an amount of less than that of the minimum holding requirement for each registered shareholder as determined from time to time by the Board.

If a redemption or conversion or sale of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one class below the minimum holding as the Board shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such class.

The Corporation shall not give effect to any transfer of shares in its register as a consequence of which an investor would not meet the minimum holding requirement.

The Corporation will require from each registered shareholder acting on behalf of other investors that any assignment of rights to the shares of the Corporation be made in compliance with applicable securities laws in the jurisdictions where such assignment is made and that in unregulated jurisdictions such assignment be made in compliance with the minimum holding requirement.

**Art. 22.** For the purpose of determining the issue, conversion, and redemption price, the net asset value of shares in the Corporation shall be determined as to the shares of each class of shares by the Corporation from time to time, as the Board by resolution may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Day").

The Corporation may suspend the determination of the net asset value of shares of any particular class and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as conversion from and to shares of each class during:

(a) any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Corporation attributable to such class of shares from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

(b) any period when the net asset value of one or more undertakings for collective investment, in which the Corporation will have invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Corporation, cannot be determined accurately so as to reflect their fair market value as at the Valuation Day;

(c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Corporation would be impracticable;

(d) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class of shares or the current prices or values on any stock exchange in respect of the assets attributable to such class of shares;

(e) any period when the Corporation is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Directors be effected at normal rates of exchange.



(f) any period when in the opinion of the Directors of the Corporation there exist unusual circumstances where it would be impracticable or unfair towards the shareholders to continue dealing with shares of any class of shares of the Corporation; or

(g) if the Corporation or class of shares is being or may be wound-up, on or following the date on which notice is given of the general meeting of shareholders at which a resolution to wind-up the Corporation or class of shares is to be proposed.

Any such suspension shall be publicised, if appropriate, by the Corporation and shall be notified to shareholders requesting purchase of their shares by the Corporation at the time of the filing of the written request for such purchase as specified in article twenty-one hereof.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value, the issue, redemption and conversion of the shares of any other class of shares.

**Art. 23.** The net asset value of shares of each class of shares shall be expressed as a per share figure in the currency of the relevant class of shares as determined by the Board and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Corporation corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Corporation corresponding to such class, less its liabilities attributable to such class at such time or times as the Directors may determine at the place where the net asset value is calculated, by the number of shares of the relevant class then outstanding and by rounding the resulting sum to the nearest smallest unit of the currency concerned in the following manner:

A. The assets of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- c) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation;
- d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Corporation (provided that the Corporation may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Corporation except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the Corporation insofar as the same have not been written off, and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- 1) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- 2) the value of securities (including shares or units in closed-ended undertakings for collective investment) which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be valued, except as defined in point 3) below, at its latest available publicised stock exchange closing price and, if deemed appropriate by the Board, the bid market price on the stock exchange which is normally the principal market for such security;
- 3) where investments of the Corporation are both listed on a stock exchange and dealt in by market makers outside the stock exchange on which the investments are listed, then the directors will determine the principal market for the investments in question and they will be valued on the basis of the latest available publicised closing prices in that market;
- 4) Securities dealt in on another regulated market are valued in a manner as near as possible to that described in point 2) above;
- 5) Each share or unit in an open ended undertaking for collective investment will be valued at the last available net asset value whether estimated or final, which is computed for such unit or shares on the same Valuation Day, failing which, it shall be the last net asset value computed prior to the Valuation Day on which the net asset value of the shares in the Corporation is determined.
- 6) In respect of shares or units of an undertaking for collective investment held by the Corporation, for which issues and redemptions are restricted and a secondary market trading is effected between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the Directors may decide to value such shares or units in line with the prices so established.
- 7) If, since the day on which the latest net asset value was calculated, events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of shares or units in other undertaking for collective investment held by the Corporation, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Directors, such change of value.
- 8) In the event that any of the securities held in the Corporation's portfolio on the Valuation Day are not quoted or dealt in on a stock exchange or another regulated market, or for any of such securities, no price quotation is available,

or if the price as determined pursuant to points 2) and/or 4) is not in the opinion of the Directors representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities shall be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

9) All other assets will be valued at their respective fair values as determined in good faith by the Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

B. The liabilities of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fee or management fees, custodian fees and corporate agents' fees);
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any dividends declared but unpaid by the Corporation (where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto);
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income at the Valuation Day, as determined from time to time by the Corporation, and other reserves if any authorised and approved by the Board and

e) all other liabilities of the Corporation of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Corporation. In determining the amount of such liabilities the Corporation shall take into account all expenses payable by the Corporation comprising formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers, fees and expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Corporation, fees and expenses incurred in connection with the listing of the shares of the Corporation at any stock exchange or to obtain a quotation or another regulated market, fees for legal or auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the prospectuses, explanatory memoranda, registration statements, or of interim and annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, currency conversion costs, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Corporation may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There shall be established a pool of assets for each class of shares in the following manner:

- a) the proceeds from the issue of one or several classes of shares shall be applied in the books of the Corporation to the pool of assets established for the class or classes of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;
- b) if within any pool class specific assets are held by the Corporation for a specific class of shares, the value thereof shall be allocated to the class concerned and the purchase price paid therefore shall be deducted, at the time of acquisition, from the proportion of the other net assets of the relevant pool which otherwise would be attributable to such class;
- c) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Corporation to the same pool or, if applicable, the same class of shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool and/or class;
- d) where the Corporation incurs a liability which relates to any asset attributable to a particular pool or class of shares or to any action taken in connection with an asset attributable to a particular pool or class of shares, such liability shall be allocated to the relevant pool and/or class of shares;
- e) in the case where any asset or liability of the Corporation cannot be considered as being attributable to a particular pool or class of shares, such asset or liability shall be equally divided between all the pools or, insofar as justified by the amounts, shall be allocated to the pools or, as the case may be, the classes, prorata to the net asset values;
- f) upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends;
- g) upon the payment of an expense attributable to a specific pool or a particular class of shares, the amount thereof shall be deducted from the assets of the pool concerned and, if applicable, from the proportion of the net assets attributable to the class concerned;
- h) if there have been created within a class, as provided in article five, sub-classes of shares, the allocations rules set forth above shall be applicable mutatis mutandis to such sub-classes.

D. For the purposes of this Article:

- a) shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Day on which they have been allotted and the price, until received by the Corporation, shall be deemed a debt due to the Corporation;
- b) shares of the Corporation to be redeemed under Article twenty-one hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this article, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Corporation;

c) all investments, cash balances and other assets of the Corporation not expressed in the currency in which the net asset value of any class is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

d) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Corporation on such Valuation Day, to the extent practicable.

**Art. 24.**

1. The Board may invest and manage all or any part of the pools of assets established for one or more classes of shares (hereafter referred to as "Participating Funds") on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so. Any such enlarged asset pool ("Enlarged Asset Pool") shall first be formed by transferring to it cash or (subject to the limitations mentioned below) other assets from each of the Participating Funds. Thereafter the Board may from time to time make further transfers to the Enlarged Asset Pool. The Board may also transfer assets from the Enlarged Asset Pool to a Participating Fund, up to the amount of the participation of the Participating Fund concerned. Assets other than cash may be allocated to an Enlarged Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Enlarged Asset Pool concerned.

2. A Participating Fund's participation in an Enlarged Asset Pool shall be measured by reference to notional units ("units") of equal value in the Enlarged Asset Pool. On the formation of an Enlarged Asset Pool the Board shall in its discretion determine the initial value of a unit which shall be expressed in such currency as the Board considers appropriate, and shall allocate to each Participating Fund units having an aggregate value equal to the amount of cash (or to the value of other assets) contributed. Fractions of units, calculated to three decimal places, may be allocated as required. Thereafter the value of a unit shall be determined by dividing the net asset value of the Enlarged Asset Pool (calculated as provided below) by the number of units subsisting.

3. When additional cash or assets are contributed to or withdrawn from an Enlarged Asset Pool, the allocation of units of the Participating Fund concerned will be increased or reduced (as the case may be) by a number of units determined by dividing the amount of cash or value of assets contributed or withdrawn by the current value of a unit. Where a contribution is made in cash it may be treated for the purpose of this calculation as reduced by an amount which the Board considers appropriate to reflect fiscal charges and dealing and purchase costs which may be incurred in investing the cash concerned; in the case of a cash withdrawal a corresponding addition may be made to reflect costs which may be incurred in realising securities or other assets of the Enlarged Asset Pool.

4. The value of assets contributed to, withdrawn from, or forming part of an Enlarged Asset Pool at any time and the net asset value of the Enlarged Asset Pool shall be determined in accordance with the provisions (mutatis mutandis) of article twenty-three provided that the value of the assets referred to above shall be determined on the day of such contribution or withdrawal.

5. Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Enlarged Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective entitlements to the assets in the Enlarged Asset Pool at the time or receipt.

**Art. 25.** Whenever the Corporation shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the net asset value as hereinabove defined for the relevant class of shares plus any charge which reverts to the Corporation and such sales charge or dilution levy as the sale documents may provide, provided that the sales charge shall not exceed such threshold of the net asset value of the shares subscribed for and allotted as set out in the sale document. The price per share will be rounded upwards or downwards as the Board may resolve. The price so determined shall be payable within the period determined by the Board and disclosed in the sales document.

**Art. 26.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

The accounts of the Corporation shall be expressed in US Dollars. When there are different share classes as provided for in article five hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be translated into United States Dollars and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Corporation.

**Art. 27.** Within the limits provided by law, the general meeting of holders of shares of the class or classes in respect of which a same pool of assets has been established pursuant to article twenty-three Section C. shall, upon the proposal of the Board in respect of such class or classes of shares, determine how the annual results shall be disposed of.

If the Board has decided, in accordance with the provisions of Article five hereof, to create within each class of shares two sub-classes where one class entitles to dividends ("Dividend Shares") and the other class does not entitle to dividends ("Accumulation Shares"), dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this article in respect of Dividend Shares and no dividends will be declared and paid in respect of Accumulation Shares.

The dividends declared may be paid at such places and times and in such currencies as the Board may determine. Interim dividends may, subject to such further conditions as set forth by law, be paid out on the shares of any class of shares upon decision of the Board.

No distribution shall be made if as a result thereof the capital of the Corporation becomes less than the minimum prescribed by law.

**Art. 28.** The Corporation shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the Law of 2007 (the "Custodian"). All securities, cash and other assets of the Corporation are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Corporation and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the Board shall use their best endeavours to find within two months a corporation to act as custodian and upon doing so the Directors shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this Article to act in its place.

All opening of accounts in the name of the Corporation, as well as any power of attorney on such accounts, must be subject to the prior approval and authorisation of the Board.

**Art. 29.** In the event of a dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out, in accordance with the law, by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

A class or sub-class may be dissolved by compulsory redemption of shares of the class or sub-class concerned, upon

a) a decision of the Board of the Corporation if the net assets of the class or sub-class concerned fall below or do not reach an amount determined by the Board to be the minimum for the class or sub-class to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or category concerned justified it or in order to proceed to an economic rationalisation, or

b) the decision of a meeting of holders of shares of the relevant class or sub-class. There shall be no quorum requirement and decisions may be taken by a simple majority of the shares of the class or sub-class concerned.

Such class meeting may also decide that the assets attributable to the class or sub-class concerned will be distributed on a prorata basis to the holders of shares of the relevant class(es) or sub-class(es) which have expressed the wish to receive such assets in kind.

Assets which could not be distributed to the relevant shareholders upon the close of the liquidation of a class or sub-class will be deposited with the Caisse de Consignation to be held for the benefit of the relevant shareholders. Amounts not claimed will be forfeited in accordance with Luxembourg law.

**Art. 30.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 31.** All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the Law of 2007 and the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitory dispositions*

The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2010.

The first annual general meeting will be held in 2011.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Shares
Harcourt Investment Consulting AG, prenamed . . . . .	45.000 USD	450
Total . . . . .	45.000 USD	450

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Corporation and amount to four thousand Euros.

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended have been fulfilled.

*Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named person representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The following persons are appointed directors:

- Mr Stephan Fritz, (chairman) Chief Executive Officer (CEO), Harcourt Investment Consulting AG, residing in Zurich (Zwitzerland),
- Mr Luc de Vet, Managing Director, Citco Fund Services (Luxembourg) S.A., residing in Luxembourg;
- Mr Ernest Scalandre, Investment Manager, AC Investment Management LLC, residing in New-York (USA).

*Second resolution*

The following have been appointed auditor: PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Third resolution*

The registered office of the Corporation is fixed at 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le trente et un mai

Par-devant nous, Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Harcourt Investment Consulting AG", une société de droit suisse, ayant son siège social Stampfenbachstrasse 48, 8006 Zurich, Suisse,

représentée par Madame Anne Baudoin, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 mai 2010.

La procuration donnée, signée par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société qu'elle entend constituer à Luxembourg:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires une société sous la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination "BELMONT COMMODITY" (la "Société").

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents statuts (les "Statuts").

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs variées et autres actifs autorisés dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007") et peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi de 2007.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") des filiales à cent pour cent, succursales ou autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale et est à tout moment égal à la totalité des avoirs nets de la Société tels que définis par l'article vingt-trois des présents Statuts.

Le capital initial souscrit est fixé à quarante-cinq mille USD (USD 45.000.-) divisé en quatre cent cinquante (450) actions sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société est équivalent au capital minimum exigé par la loi et doit l'atteindre dans un délai de douze mois à partir de l'autorisation de la Société en tant qu'organisme de placement collectif en vertu de la Loi de 2007.

Le Conseil est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre des actions supplémentaires entièrement ou partiellement libérées à un prix basé sur la valeur d'actif net par action en accord avec l'article vingt-cinq des présents Statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Les actions ne peuvent être souscrites que par des investisseurs avertis au sens de la Loi de 2007 (les "Investisseurs Éligibles" ou individuellement l'"Investisseur Éligible").

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur (le(s) "Administrateur(s)") dûment autorisé(s) ou à tout fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions et de délivrer les nouvelles actions et de recevoir en paiement le prix de telles actions nouvelles, le tout dans le respect des limites imposées par la Loi de 2007.

Le Conseil peut à sa discrétion retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu les preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Éligible.

Outre une responsabilité en vertu de la législation applicable, tout actionnaire ne remplissant pas les conditions d'Investisseur Éligible et détenant des actions dans la Société, dégagera de toute responsabilité et indemniserà la Société, les Administrateurs de la Société, les autres actionnaires et les fondés de pouvoirs de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant de circonstances ou liés à des circonstances, dans lesquelles l'actionnaire concerné a fourni des documents inexacts ou pouvant induire en erreur ou a fait des déclarations mensongères ou inexacts visant à établir injustement son statut d'Investisseur Éligible ou a omis d'aviser la Société de la perte de ce statut.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis conformément à l'article trois des présents Statuts, dans des valeurs mobilières ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations à déterminer par le Conseil pour chacune des catégories d'actions.

Le Conseil peut également décider de créer au sein de chaque catégorie d'actions deux ou plusieurs sous-catégories d'actions dont les avoirs seront généralement investis conformément à la politique d'investissement spécifique de la catégorie concernée, mais où une structure spécifique de commission de vente et de rachat, une structure spécifique de commissions, un montant minimum de souscription spécifique, une politique spécifique de dividendes ou une politique de couverture ou une autre spécificité est appliquée à chaque sous-catégorie. Lorsque des sous-catégories sont créées, les références dans ces Statuts à des catégories doivent être interprétées, le cas échéant, comme des références aux sous-catégories.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou autres avoirs qui peuvent être acquis par la catégorie concernée conformément à sa politique et aux restrictions d'investissement, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondants à chacune des catégories seront, s'ils ne sont pas exprimés dans la devise de référence de la catégorie en question, convertis dans la devise de référence de la catégorie donnée et le capital de la Société, étant égal au total des avoirs nets de toutes les catégories, sera exprimé en USD.

Sans préjudice du droit du Conseil prévu à l'article vingt-neuf ci-après de procéder à des rachats forcés, l'assemblée générale des porteurs d'actions d'une catégorie peut, en conformité avec les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article trente des présents Statuts, réduire le capital de la Société par l'annulation des actions de leur catégorie d'actions et rembourser aux actionnaires de cette catégorie l'intégralité de la valeur d'actif net des actions de cette catégorie arrêtée au jour de la distribution.

L'assemblée générale des porteurs d'actions d'une ou de plusieurs catégories peut également décider de faire apport des actifs attribuables à cette ou ces catégories d'actions à ceux d'une autre catégorie existante et de convertir les actions de la ou des catégories concernée(s) en actions d'une autre catégorie (à la suite d'une scission ou consolidation, si tel est nécessaire, et du paiement aux actionnaires de tout montant correspondant à des droits à des fractions ou à la reconnaissance, si tel est décidé, de droits à des fractions conformément au dernier alinéa de l'article 6 des Statuts). Une telle assemblée d'une ou de plusieurs catégories d'actions peut également décider de faire apport des actifs et passifs attribuables à cette ou ces catégories d'actions à un autre organisme de placement collectif contre émission d'actions de cet autre organisme de placement collectif qui seront à distribuer aux porteurs d'actions de la catégorie ou des catégories concernées. Une telle assemblée d'une ou de plusieurs catégories peut également décider de réorganiser une catégorie d'actions en la divisant en deux ou plusieurs catégories au sein de la Société ou dans un autre organisme de placement collectif au Luxembourg.

Cette décision sera publiée et/ou notifiée par la Société et cette publication et/ou notification contiendra des informations en rapport avec la nouvelle catégorie d'actions ou l'organisme de placement collectif concerné.

Cette publication et/ou notification sera faite dans le mois qui précède la date à laquelle cette consolidation ou fusion prendra effet afin de permettre aux porteurs de telles actions d'en demander le rachat sans frais avant la réalisation de cette opération. Il n'y a pas d'exigence de quorum pour l'assemblée générale décidant de la consolidation de plusieurs catégories d'actions de la Société et les résolutions à ce sujet seront prises à la majorité simple. Les résolutions à prendre par une telle assemblée d'une ou de plusieurs catégories d'actions en rapport avec l'apport d'une masse d'actifs et de passifs attribuables à une ou plusieurs catégorie(s) à un autre organisme de placement collectif sont soumises aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article vingt-neuf des présents Statuts, sauf si une fusion est à réaliser avec un fonds commun de placement ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement pour les actionnaires qui auront voté pour la proposition de fusion.

La Société constitue une entité juridique unique, mais les avoirs de chaque catégorie seront investis au bénéfice exclusif des actionnaires de la catégorie correspondante et les avoirs d'une catégorie spécifique répondront uniquement des obligations et engagements de cette catégorie.

**Art. 6.** La Société n'émettra que des actions nominatives. À moins qu'un actionnaire ne demande que des certificats d'actions lui soient remis, il recevra à la place une confirmation de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions seront, le cas échéant, signés par deux administrateurs de la Société dûment autorisés ou par un Administrateur ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Les signatures des Administrateurs peuvent être manuscrites, imprimées ou par facsimilé. La signature de la personne autorisée à cet effet sera manuscrite.

Si un actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats supplémentaires pourra être mis à charge de l'actionnaire. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées de temps à autre par le Conseil.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. À la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat, le souscripteur deviendra, sans délai indu, propriétaire des actions et recevra, sur demande, des certificats ou une confirmation de son actionnariat.

Le paiement de dividendes aux actionnaires se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires ou à des tiers désignés par eux.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu et le nombre d'actions qu'il détient. Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actions, après paiement d'un droit usuel tel que déterminé par le Conseil ou l'enregistrement de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété de toute action.

Le transfert d'actions se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire justifiant des pouvoirs requis. La Société peut également reconnaître toute autre preuve d'un transfert qui lui paraît satisfaisante.

Le transfert d'actions est soumis à la condition que le cessionnaire ait la qualité d'Investisseur Éligible.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également sur le registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée de temps à autre par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Il pourra être émis des fractions d'actions.

**Art. 7.** Lorsqu'un actionnaire peut justifier de manière satisfaisante pour la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut, à son gré, mettre à la charge de l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

**Art. 8.** Le Conseil a le pouvoir d'imposer les restrictions (autres qu'une restriction au transfert d'actions) qu'il juge utiles en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par (a) une personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Éligible, (b) une personne en violation de la loi ou des exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, de l'avis du Conseil, pourraient amener la Société à encourir une responsabilité ou charge d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas autre-

ment encourus. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions par des "ressortissants des États-Unis d'Amérique", tels que définis ci-après. À cet effet, la Société pourra:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription de tout transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété effective d'actions à une personne non habilitée à détenir ces actions en vertu du premier paragraphe du présent article ou autrement ou d'attribuer la propriété effective de telles actions à toute personne qui a la nationalité de, ou qui est résident ou domicilié dans un tel autre pays spécifié par le Conseil, tout en dépassant le pourcentage maximum du capital de la Société tel que déterminé par le Conseil, pouvant être détenu par lesdites personnes (le "pourcentage maximum") ou en portant le nombre de ces personnes, actionnaires, au-delà du nombre maximum fixé par le Conseil (le "nombre maximum");

b) à tout moment demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tout renseignement, qu'elle estime nécessaire, éventuellement appuyé d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des États-Unis d'Amérique ou s'il a la nationalité de, ou s'il est résident ou domicilié dans, tel autre pays spécifié par le Conseil; et

c) procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions détenues par un actionnaire, s'il apparaît qu'une personne qui a la nationalité de, ou qui est résident ou domicilié dans un tel autre pays spécifié par le Conseil, soit seul, soit ensemble avec toute autre personne, est le propriétaire effectif d'actions de la Société ou détient des actions au-delà du pourcentage maximum ou dont la détention entraîne que le nombre maximum ou le pourcentage maximum soit dépassé, ou a produit des faux certificats et fausses garanties ou a omis de produire les certificats ou garanties déterminées par le Conseil. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix sera payable. Un tel avis peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Rachat et le ou les actions détenues précédemment seront annulées;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (appelé ci-après "le Prix de Rachat"), sera égal au Prix de Rachat défini à l'Article vingt et un des présents Statuts;

3) Le paiement du Prix de Rachat sera effectué au détenteur de ces actions dans la devise dans laquelle la valeur d'actif net des actions de la catégorie d'actions en question sera établie, sauf en période de restrictions de change; le Prix de Rachat sera déposé auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (spécifiée dans l'Avis de Rachat) pour paiement à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, indiqués dans l'avis de rachat, s'ils ont été émis. Dès le dépôt du prix dans les conditions prémentionnées, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droits sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats d'actions, s'ils ont été émis, tel qu'exposé ci-dessus.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

d) La Société pourra refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne non habilitée à détenir des actions de la Société ou actionnaire détenant un nombre d'actions au-delà du pourcentage maximum ou du nombre maximum.

Le terme "ressortissant des États-Unis d'Amérique", tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts signifiera non limitativement tout ressortissant, résident des États-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions sous leur juridiction, ou des personnes qui y résident normalement, y compris la succession d'une telle personne ou toute société de capitaux ou de personnes, association ou trust y établi ou constitué.

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 17.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Des assemblées de catégorie peuvent être tenues afin de statuer sur toute matière concernant exclusivement



cette catégorie. Deux ou plusieurs catégories peuvent être traitées comme une seule catégorie si ces catégories font, de manière identique, l'objet de propositions requérant le consentement des actionnaires des catégories concernées.

**Art. 11.** Les quorums requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action de chaque catégorie, quelque soit sa valeur d'actif net, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, télécopie, courriel ou tout autre moyen de transmission électronique garantissant l'authenticité d'une telle procuration, une autre personne comme mandataire.

Une telle procuration sera considérée comme valable, en l'absence de révocation, pour toute assemblée d'actionnaires reconvoquée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés. Les votes exprimés ne comprendront pas les votes en relation aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont retourné un bulletin blanc ou invalide. Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre en conformité avec la loi luxembourgeoise à tout actionnaire à son adressée portée au registre des actionnaires.

Dans les cas requis par la loi luxembourgeoise, la convocation sera publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois. La convocation peut également être publiée dans tels autres journaux que le Conseil pourra déterminer.

Si, cependant, tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation ou publication préalable.

**Art. 13.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 14.** Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil pourront désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Administrateur (et pour les assemblées générales, toute autre personne) pour assumer pro tempore la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil pourra, en tant que de besoin, nommer des fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, et tout directeur général adjoint, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, fax, courriel ou tout autre moyen de transmission électronique de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier adopté préalablement par une résolution du Conseil.

Tout Administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par fax, courriel ou tout autre moyen de transmission électronique garantissant l'authenticité d'un tel mandat un autre administrateur comme son mandataire.

Les conseils d'administration pourront être tenus, par communication, conférence téléphonique ou visioconférence.

Ces moyens de communication doivent permettre au(x) Administrateur(s) de participer activement à une telle réunion du Conseil. Les délibérations de la réunion doivent être transmises de manière continue. Les réunions qui sont entièrement tenues par communication électronique sont réputées s'être tenues au siège social de la Société

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécialement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des fondés de pouvoir de la Société ou à d'autres parties liées par contrat.

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux Administrateurs.

**Art. 16.** Le Conseil, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Le Conseil fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société.

**Art. 17.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait Administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est Administrateur fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe Harcourt, toute société filiale ou affiliée de cette société, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil pourra déterminer souverainement.

**Art. 18.** La Société pourra indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

**Art. 19.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil.

**Art. 20.** La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui assumera les fonctions prescrites par la Loi de 2007. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que son successeur est élu.

**Art. 21.** Selon les modalités fixées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander, à tout moment, le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard trente (30) jours bancaires ouvrables après la date à laquelle a été fixée la valeur d'actif net applicable et sera égal à la valeur d'actif net de la catégorie d'actions concernée, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article vingt-trois ci-après déduction faite d'un prélèvement éventuel prévu par les documents de vente, y compris de toute commission de vente différée. Le prix de rachat sera arrondi vers le bas de manière prescrite par le Conseil. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des

actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis) et de preuves suffisantes du transfert ou de la cession.

Avec le consentement de l'(des)actionnaire(s) concerné(s), le Conseil peut périodiquement demander à un actionnaire d'accepter un rachat en nature pour autant que la valeur du rachat en nature soit égale à la valeur d'actif net attribuable aux actions à racheter, tel que décrit dans les documents relatifs à la vente et, dans la mesure où cela est acquis par la loi, certifiée par un certificat d'un réviseur d'entreprises agréé établi conformément à la loi luxembourgeoise.

Les coûts spécifiques de ces rachats en nature, en particulier les coûts du rapport d'audit spécial devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par une tierce personne, mais ne seront pas supportés par la Société sauf si le Conseil considère que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou sert à protéger les intérêts de la Société.

En cas de réception de demandes de rachat pour plus de 10% de la valeur nette d'inventaire d'une catégorie, alors la Société aura le droit de limiter les rachats de façon à ce qu'ils n'excèdent pas ce montant de 10%. Les rachats seront limités pour tous les actionnaires demandant le rachat d'actions lors d'un même jour d'évaluation de façon à ce que chaque actionnaire se voie honorer un pourcentage identique de sa demande de rachat; le solde des demandes de rachat sera traité par la Société au prochain jour lors duquel les demandes de rachat seront acceptées, toujours avec la même limite. Lors de ce jour, ces demandes de rachat seront traitées prioritairement par rapport aux demandes de rachat antérieures.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du rachat prévu à l'article vingt-deux des présents Statuts. Si une demande n'est pas révoquée, le rachat sera effectué au premier jour d'évaluation suivant la fin de la suspension.

Les actions du capital de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie des actions détenues en actions d'une autre catégorie aux valeurs nettes d'inventaire respectives des actions des différentes catégories, sous réserve des restrictions imposées par le Conseil concernant, inter alia, la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement des frais tel que prévu dans les documents de vente.

Le Conseil peut décider de temps à autre qu'aucun rachat ni conversion par un seul actionnaire ne porte sur un montant inférieur à celui de la détention minimale d'actions de la Société pour chaque actionnaire nominatif déterminée de temps à autre par le Conseil.

Le Conseil peut décider de temps à autre que si un rachat, une conversion ou une vente d'actions était de nature à réduire la valeur des actions d'une même catégorie d'un seul actionnaire en-dessous du seuil minimum déterminé par le Conseil, alors cet actionnaire est réputé avoir demandé le rachat ou la conversion, le cas échéant de toutes ses actions de cette catégorie.

La Société ne donnera pas effet à un transfert d'actions dans son registre dont la conséquence serait qu'un investisseur ne remplisse plus les exigences du minimum de détention.

La Société exigera de chaque actionnaire nominatif agissant pour compte d'autres investisseurs que tout transfert de droit sur les actions de la Société soit fait en conformité avec les lois applicables dans les juridictions dans lesquelles le transfert est effectué et que dans les juridictions non-réglées, ce transfert soit fait en conformité avec l'exigence de minimum de détention.

**Art. 22.** Pour le besoin de la détermination des prix d'émission, de rachat et de conversion, la valeur d'actif net des actions de chaque catégorie de la Société sera déterminée périodiquement, comme le Conseil le déterminera (le jour de la détermination de la valeur des avoirs nets est désigné dans les présents statuts comme "Jour d'Évaluation").

La Société pourra suspendre la détermination de la valeur d'actif net des actions d'une catégorie et l'émission, le rachat et la conversion des actions de cette catégorie:

a) pendant tout ou partie d'une période pendant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à cette catégorie est de temps à autre cotée ou négociée, est fermée pour une raison autre que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreinte ou suspendues; ou

b) pendant toute période pendant laquelle la valeur d'actif net d'un ou plusieurs organismes de placement collectif dans lequel la Société aura investi et dont les parts ou actions constituent une partie significative des actifs de la Société, ne peut être déterminée de façon précise afin de refléter leur valeur de marché au Jour d'Évaluation;

c) pendant l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence à la suite de laquelle l'aliénation ou l'évaluation d'actifs possédés par la Société est impraticable;

d) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer les prix ou la valeur d'un des investissements de ladite catégorie d'actions ou les cours ou valeurs en bourse des avoirs attribuables à ladite catégorie d'actions sont hors de service; ou

e) lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but de procéder à des paiements suite à un rachat d'actions de ladite catégorie ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent de l'avis des Administrateurs, être effectués à des taux de change normaux.

f) pendant toute période où, de l'avis des Administrateurs de la Société, il existe des circonstances inhabituelles qui rendent la poursuite des transactions sur les actions de toute catégorie d'actions de la Société impossible ou inéquitable pour les actionnaires;

g) si la Société ou une catégorie d'actions est ou est susceptible d'être liquidé, lors de ou après la date à laquelle un avis de convocation d'une assemblée générale d'actionnaires ayant pour agenda de liquider la Société ou une catégorie d'actions est donné.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si tel est approprié, et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat d'actions par la Société au moment où ils feront la demande définitive par écrit, conformément aux dispositions de l'article vingt et un ci-dessus.

Pareille suspension pour une catégorie d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur d'actif net, l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres catégories.

**Art. 23.** La valeur d'actif net des actions de chaque catégorie d'actions sera exprimée dans la devise respective de chaque catégorie d'actions fixée par le Conseil par un chiffre par action et sera évaluée pour chaque Jour d'Évaluation en divisant les avoirs nets de la Société correspondant chaque catégorie d'actions, constitués par les avoirs de la Société attribuables à ladite catégorie, moins les engagements attribuables à chaque catégorie, au moment déterminé par le Conseil et au lieu où la valeur d'actif net est calculée, par le nombre des actions de cette catégorie en circulation, et en arrondissant la somme obtenue à l'unité monétaire inférieure la plus proche de la devise en question.

L'évaluation se fait de la manière suivante:

A. Les avoirs de la Société comprendront:

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de ou qui ont été achetés par la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende, ex-droits ou autre pratiques similaires);
- e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le principal de ces valeurs;
- f) les frais de constitution de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis, et
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera réputée constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être intégralement touchée; auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat aux Administrateurs en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

2) la valeur des valeurs (y compris les actions ou parts d'organismes de placement collectif de type fermé) qui sont cotées ou négociées à une bourse sera, sauf hypothèse prévue sub 3) ci-après, évaluée à leur dernier cours de bourse publié à la fermeture qui soit disponible et si cela est considéré comme approprié par le Conseil, au cours offert à la bourse constituant le marché principal de ces valeurs mobilières;

3) dans les cas où des investissements de la Société sont cotés en bourse et négociés par des teneurs de marché en dehors du marché boursier sur lequel les investissements sont cotés, les administrateurs pourront déterminer le marché principal pour les investissements en question et ils seront évalués sur base des derniers cours publiés à la fermeture qui soient disponibles sur ce marché;

4) la valeur des valeurs mobilières qui sont négociées sur un autre marché réglementé sera déterminée d'une façon aussi proche que possible de celle énoncée au paragraphe 2 ci-avant;

5) chaque action ou part d'un organisme de placement collectif du type ouvert sera évaluée à la dernière valeur d'actif net disponible, soit estimée, soit définitive, qui est déterminée pour cette part ou action le même Jour d'Évaluation, ou à défaut, ce sera la dernière valeur d'actif net déterminée avant le Jour d'Évaluation lors duquel la valeur d'actif net des actions de la Société est déterminée;

6) en rapport avec les actions ou parts d'un organisme de placement collectif détenues par la Société pour lesquels les émissions et rachats sont restreints et un marché secondaire existe entre des professionnels qui, comme teneurs de marchés principaux, offrent des prix qui correspondent aux conditions du marché, les Administrateurs peuvent décider d'évaluer ces actions ou parts en conformité avec les prix ainsi établis;

7) si, depuis le jour où la dernière valeur d'actif net a été déterminée, des événements ont surgi qui résultent en une modification sensible de la valeur d'actif net des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif détenus par

la Société, la valeur de ces actions ou parts sera ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable des administrateurs, cette modification de valeur.

8) dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille de la Société au Jour d'Évaluation ne sont pas cotées en bourse ou sur un autre marché réglementé ou pour des valeurs, aucun cours n'est disponible ou si le prix déterminé suivant les alinéas 2) et/ou 4) n'est pas, de l'avis des Administrateurs, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, ces valeurs mobilières seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;

9) tous les autres avoirs seront évalués par les Administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures d'évaluation généralement admis.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,

b) tous les frais d'administration, échus ou payables (y compris et sans limitation la rémunération des conseils en investissement ou gestionnaires, des dépositaires et agents de la Société);

c) toutes les obligations connues, échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés (lorsque le Jour d'Évaluation coïncide avec, ou est postérieur à la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont, ou auront droit);

d) d'une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Évaluation et fixée de temps à autre par le Conseil et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil et;

e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais et dépenses payables à ses conseillers en investissement ou gestionnaires, les frais et dépenses payables à ses comptables, dépositaire et correspondants, domiciliataire, agents de registre et de transfert, agent payeur et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais et dépenses encourues par la Société en rapport avec la cotation de ses actions à une bourse ou sur un marché réglementé, les frais pour les services juridiques et de révision, les dépenses de publicité, d'imprimerie, de présentation de rapports et de publications y compris le coût de publicité et de préparation et impression des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement ou rapports intérimaires et annuels, les impôts ou charges gouvernementales, et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais de conversion de devises, frais bancaires et de courtage, frais postaux, de téléphone et télex. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Les Administrateurs établiront pour chaque catégorie d'actions une masse d'avoirs de la manière suivante:

a) les produits résultant de l'émission des actions d'une ou de plusieurs catégorie(s) d'actions seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des avoirs établie pour cette ou ces catégorie(s) d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette ou ces catégorie(s) d'actions seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;

b) si dans une telle masse des actifs spécifiques sont détenus par la Société pour une catégorie d'actions spécifique, leur valeur sera attribuée à la catégorie concernée et au moment de cette acquisition le prix d'achat payé pour ces actifs sera déduit de la proportion des autres avoirs nets de la masse concernée qui autrement serait attribuable à cette catégorie d'actions.

c) lorsqu'un actif dérive d'un autre actif, cet actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même masse, ou le cas échéant, à la même catégorie d'actions que l'actif dont il a été dérivé et lors de chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse et/ou à la catégorie d'actions concernée;

d) lorsque la Société supporte un engagement qui est en rapport avec un avoir d'une masse déterminée ou une catégorie d'actions ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir attribuable à une masse déterminée ou une classe d'actions déterminée, cet engagement sera attribué à la masse et/ou la classe d'actions en question;

e) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse ou catégorie d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à parts égales à toutes les masses ou dans la mesure où le montant le justifie, au prorata des valeurs nettes des différentes masses, ou selon le cas, des diverses catégories d'actions;

f) à la suite de la date de détermination des personnes qui ont droit à des dividendes déclarés pour une catégorie d'actions, la valeur d'actif net de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes;

g) à la suite du paiement d'une dépense attribuable à une masse spécifique ou une classe déterminée d'actions, le montant de cette dépense sera déduit des actifs de la masse concernée et, selon le cas, de la proportion des avoirs nets attribuable à la catégorie d'actions concernée;

h) au cas où deux ou plusieurs sous-catégories étaient créées au sein d'une catégorie d'actions, conformément à ce qui est décrit dans l'article cinq ci-dessus, les règles d'allocation déterminées ci-dessus s'appliqueront mutatis mutandis à chaque sous-catégorie.

D. Pour les besoins de cet article:

a) les actions pour lesquelles des souscriptions ont été acceptées mais pour lesquelles le paiement n'a pas encore été reçu seront considérées comme existant à partir du moment de la clôture des bureaux au Jour d'Évaluation auquel ils ont été attribués et le prix, jusqu'à ce qu'il ait été reçu par la Société, sera considéré comme une créance de la Société;

b) chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article vingt et un ci-avant, sera considérée comme émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'Évaluation prémentionné et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

c) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société qui ne sont pas exprimés dans la monnaie dans laquelle est exprimée la valeur d'actif net de toute catégorie d'actions, seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur d'actif net des actions et

d) dans la mesure du possible, effet sera donné au Jour d'Évaluation à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractées par la Société.

#### **Art. 24.**

1. Le Conseil peut investir et gérer tout ou partie des masses communes d'actifs constituées pour une ou plusieurs catégories d'actions (dénommées ci-après les "Fonds participants"), s'il convient d'appliquer cette formule compte tenu des secteurs de placement considérés. Toute masse d'actifs étendue ("Masse d'actifs étendue") sera d'abord constituée en lui transférant de l'argent ou (sous réserve des limitations mentionnées ci-dessous) d'autres actifs émanant de chacun des Fonds participants. Par la suite, le Conseil pourra ponctuellement effectuer d'autres transferts venant s'ajouter à la Masse d'actifs étendue. Le Conseil peut également transférer des actifs de la Masse d'actifs étendue au Fonds participant concerné. Les actifs autres que des liquidités ne peuvent être affectés à une Masse d'actifs étendue que dans la mesure où ils entrent dans le cadre du secteur de placement de la Masse d'actifs étendue concernée.

2. La contribution d'un fonds participant dans une Masse d'actifs étendue sera évaluée par référence à des parts fictives ("parts") d'une valeur équivalente à celle de la Masse d'actifs étendue. Lors de la constitution d'une Masse d'actifs étendue, le Conseil déterminera, à sa seule et entière discrétion, la valeur initiale d'une part, cette valeur étant exprimée dans la devise que le Conseil estime appropriée et sera affectée à chaque part de Fonds participant ayant une valeur totale égale au montant des liquidités (ou à la valeur des autres actifs) apportées. Les fractions de parts, calculées à trois décimales près, seront déterminées en divisant la valeur nette d'inventaire de la Masse d'actifs étendue (calculée comme stipulé ci-dessous) par le nombre de parts subsistantes.

3. Si des liquidités ou des actifs sont apportés à une Masse d'actifs étendue ou retirés de celle-ci, l'affectation de parts du Fonds participant concerné sera (selon le cas) augmentée ou diminuée à concurrence d'un nombre de parts déterminé en divisant le montant des liquidités ou la valeur des actifs apportés ou retirés par la valeur actuelle d'une part. Si un apport est effectué en liquide, il peut être traité aux fins de ce calcul comme étant réduit à concurrence d'un montant que le Conseil considère approprié et de nature à refléter les charges fiscales, les frais de négociation et d'achat susceptibles d'être encourus par l'investissement des liquidités concernées; dans le cas d'un retrait en liquide, un ajout correspondant peut être effectué afin de refléter les coûts susceptibles d'être encourus par la réalisation des valeurs mobilières et autres actifs faisant partie de la Masse d'actifs étendue.

4. La valeur des actifs apportés, retirés ou faisant partie à tout moment d'une Masse d'actifs étendue et la valeur nette d'inventaire de la Masse d'actifs étendue seront déterminées (mutatis mutandis) conformément aux dispositions de l'article vingt-trois, à condition que la valeur des actifs dont mention ci-dessus soit déterminée le jour où a lieu ledit apport ou retrait.

5. Les dividendes, intérêts ou autres distributions ayant le caractère d'un revenu perçus dans le cadre des actifs d'une Masse d'actifs étendue seront crédités immédiatement aux Fonds participants, à concurrence des droits respectifs attachés aux actifs faisant partie de la Masse d'actifs étendue au moment de leur perception.

**Art. 25.** Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues sera égal à la valeur d'actif net de la catégorie d'actions concernée, telle que définie ci-dessus, augmenté d'un prélèvement en faveur de la Société et de telles commissions de vente ou prélèvements de dilution (dilution levy) qui seront prévues dans les documents relatifs à la vente, étant entendu que la commission de vente n'excédera pas 3% et de la valeur d'actif net des actions souscrites et attribuées. Le prix par action sera arrondi vers le haut ou le bas de la manière décidée par le Conseil. Le prix ainsi déterminé sera payable dans un délai fixé par le Conseil et indiqué dans les documents relatifs à la vente.

**Art. 26.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Les comptes de la Société seront exprimés en Dollars des États-Unis. Au cas où différentes catégories d'actions sont émises conformément à l'article cinq des présents Statuts, et si les comptes de ces différentes catégories sont exprimés dans des devises différentes, ces comptes seront convertis en Dollars des États-Unis et additionnés pour les besoins de la détermination des comptes de la Société.

**Art. 27.** Dans les limites prévues par la loi, l'assemblée générale des porteurs d'actions de la catégorie ou des catégories en rapport avec lesquels une même masse d'avoirs est établie conformément à l'article vingt-trois, section C., décidera, sur proposition du Conseil, si et dans quelle mesure seront distribués les résultats annuels.

Si le Conseil a décidé, conformément aux dispositions de l'article cinq des présents Statuts, de créer à l'intérieur de chaque catégorie d'actions deux sous-catégories où une catégorie donne droit à des dividendes ("Actions de Dividendes") tandis que l'autre catégorie ne donne pas droit à de tels dividendes ("Actions d'Accumulation"), des dividendes ne pourront être déclarés et payés conformément aux dispositions du présent article que par rapport aux Actions de Dividendes tandis qu'aucun dividende ne sera déclaré et payé par rapport aux Actions d'Accumulation.

Les dividendes annoncés seront payés dans la devise et aux temps et lieux choisis par le Conseil. Sur décision du Conseil, des acomptes sur dividendes peuvent être payés pour chaque catégorie d'actions dans les conditions prévues par la loi.

Aucune distribution ne sera effectuée à la suite de laquelle le capital de la Société deviendrait inférieur au minimum prescrit par la loi.

**Art. 28.** La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la Loi de 2007 (le "Dépositaire"). Toutes les valeurs mobilières, espèces et autres avoirs de la Société seront détenus par ou pour compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil déploiera tous les efforts possibles pour trouver dans les deux mois une société pour agir comme dépositaire et les Administrateurs désigneront ainsi cette société comme dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire. Les Administrateurs pourront mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourront pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné à titre de Dépositaire conformément au présent Article afin d'agir à sa place.

Toute ouverture de compte au nom de la Société, ainsi que toute procuration sur ces comptes est soumise à l'accord préalable et à la ratification du Conseil.

**Art. 29.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs conformément à la loi (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Une catégorie ou sous-catégorie peut être dissoute par rachat forcé des actions de cette catégorie ou sous-catégorie concernée, soit

a) suite à une décision du Conseil de la Société si les avoirs nets de la catégorie ou de la sous-catégorie concernée sont devenus inférieurs ou n'atteignent pas le montant déterminé par le Conseil comme étant le seuil minimum pour que cette catégorie ou sous-catégorie puisse être gérée efficacement sur le plan économique ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au Sous-Fonds ou à une catégorie concerné(e) le justifie ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, ou

b) par décision d'une assemblée des porteurs d'actions de la catégorie ou sous-catégorie concernée. Il n'y aura pas d'exigence de quorum et les décisions seront prises à la majorité simple des actions des catégories ou sous-catégories concernées.

Cette assemblée des porteurs d'une catégorie peut également décider que les avoirs attribuables à la catégorie ou sous-catégorie concernée seront distribués au prorata aux porteurs d'actions de la ou des catégorie(s) ou sous-catégorie(s) concernée(s) qui ont expressément demandé à recevoir ces avoirs en nature.

Les actifs qui ne peuvent pas être distribués aux actionnaires concernés au moment de la clôture de la liquidation d'une catégorie ou sous-catégorie seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des actionnaires concernées. Les montants non réclamés seront annulés conformément la loi luxembourgeoise.

**Art. 30.** Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité fixés par la loi luxembourgeoise.

**Art. 31.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la Loi de 2007 et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été établis par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement libéré les actions suivantes:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'Actions
Harcourt Investment Consulting AG, prénommé . . . . .	45.000 USD	450
Total . . . . .	45.000 USD	450

Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit incombe à la Société et est évalué à quatre mille euros.

*Déclarations*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales telle que modifiée ont été remplies.

*Assemblée générale extraordinaire*

La personne susmentionnée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Stephan Fritz, (Président) Chief Executive Officer (CEO), Harcourt Investment Consulting AG, demeurant à Zurich (Suisse);
- Monsieur Luc de Vet, Managing Director, Citco Fund Services (Luxembourg) S.A., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Ernest Scalamandre, Investment Manager, AC Investment Management LLC, demeurant à New-York (USA).

*Deuxième résolution*

A été nommé réviseur d'entreprises: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BAUDOIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2010. Relation: EAC/2010/6491. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010062668/1257.

(100077927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

**Parinfin, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.154.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 juin 2010 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059524/534/15.



**UniConvertibles, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement, welches am 6. April 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. April 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010039639/11.

(100050773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

---

**Cuzinco S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.709.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 16, 2010* at 14.30 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2010059523/534/17.

---

**Cofida S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.992.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *17 juin 2010* à 11.00 heures par-devant Maître Emile SCHLESSER au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la société anonyme holding en une société de participations financières.
2. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:  
" Article 2.-

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ou toutes autres entités commerciales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, brevets généralement quelconques, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son

compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

3. Modification de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa un, des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:  
"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COFIDA S.A.".
4. Modification de l'article 3 des statuts pour y faire figurer le montant du capital en euros et y supprimer toute référence au capital autorisé.
5. Adaptation de l'article 11 des statuts en supprimant la référence à la loi du 31 juillet 1929.

Conformément à l'article 9 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010057011/687/40.

**Partin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 9.596.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 16, 2010* at 11.30 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections
5. Miscellaneous.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2010059526/534/17.

**Investcorp S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 24.708.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May, before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Investcorp S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 24.708 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing then in Junglinster, on July 24, 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 309 of November 4, 1986. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on February 17, 2010, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 753 of April 10, 2010.

The Meeting is chaired by Etienne de Crépy, Avocat, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints Régis Galiotto, lawyer, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from said attendance list established and certified by the members of the Bureau that 200,000 (two hundred thousand) ordinary shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the Ordinary Shares)

and 515,146 (five hundred fifteen thousand one hundred forty-six) series B preference shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the Series B Preference Shares), representing the entirety of the voting share capital of the Company of USD 715,146,000 (seven hundred fifteen million one hundred forty-six thousand United States Dollars) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. It results from a certificate dated May 18, 2010 issued by the management of the Company that among others the net worth of the Company is valued at least at USD 715,146,000 (seven hundred fifteen million one hundred forty-six thousand United States Dollars) as per the attached interim balance sheet dated March 31, 2010 and since the valuation was made, no material changes in the business of the Company and the Company's affairs have occurred which would imply that the financial statements as per March 31, 2010 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Cayman Islands, setting up of the new registered office, place of effective management and central place of administration of the Company, transformation of the Company by registration by way of continuation as an exempted company limited by shares under the provisions of the Companies Law (2009 Revision) of the Cayman Islands and adoption of the Cayman Islands nationality by the Company with effect as of the date of registration by way of continuation of the Company with the registrar of companies in the Cayman Islands.

3. Modification of the articles of association of the Company so as to ensure that they comply with the requirements of the Companies Law (2009 Revision) of the Cayman Islands law with effect as of the date of the submission by the Company to the registrar of companies in the Cayman Islands of all documents necessary to transform the Company by registration by way of continuation as an exempted company limited by shares under the provisions of the Companies Law (2009 Revision) of the Cayman Islands.

4. Approval of the interim accounts of the Company as of March 31, 2010;

5. Empowerment; and

6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company, without any change to the legal personality of the Company, from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Cayman Islands with its new registered office at the offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands and to transform the Company by registration by way of continuation as an exempted company limited by shares under the provisions of the Companies Law (2009 Revision) of the Cayman Islands. As a result of such transfer and transformation, the Company will automatically adopt the Cayman Islands nationality and henceforth be subject to Cayman Islands law with effect as of the date of the registration of the Company by way of continuation with the registrar of companies in the Cayman Islands.

*Third resolution*

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend and completely restate the Articles so as to conform them to the Cayman Islands laws by adopting the form of memorandum of association and articles of association of the Company attached to and forming part of these resolutions with effect as of the date of the submission by the Company to the registrar of companies in the Cayman Islands of all documents necessary to transform the Company by registration by way of continuation as an exempted company limited by shares under the provisions of the Companies Law (2009 Revision) of the Cayman Islands.

*Fourth resolution*

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on March 31, 2010, the Meeting resolves to approve these interim accounts, which will serve as closing balance for Luxembourg.

These interim accounts, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to authorize Ian Paget-Brown, as well as any clerk or lawyer at Loyens and Loeff Luxembourg and any employee of Paget-Brown Trust Company Ltd., each acting individually, in order to complete the transfer of the registered office, principal establishment place of effective management and central place of administration of the Company from Luxembourg to the Cayman Islands and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary, required or useful to finalise the transfer of the Company by registration by way of continuation as an exempted company limited by shares under the provisions of the Companies Law (2009 Revision) of the Cayman Islands in accordance with Luxembourg and the Cayman Islands law, including the authority to proceed to all amendments that would appear to be necessary in order to execute the transfer, including also the amendments to the articles of association of the Company.

*Closing of the meeting*

There being no further business, the meeting was closed.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately EUR 3,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Investcorp S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.708 (la Société), constituée le 24 juillet 1986 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 309 du 4 novembre 1986. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement le 17 février 2010, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 753 du 10 avril 2010.

L'Assemblée est présidée par Etienne de Crépy, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président nomme Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il ressort de ladite liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 200.000 (deux cent mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune (les Actions Ordinaires) et 515.146 (cinq cent quinze mille cent quarante-six) actions privilégiées de série B ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune (les Actions Privilégiées de série B), représentant l'intégralité du capital social votant de la Société de USD 715.146.000 (sept cent quinze millions cent quarante-six mille dollars américains) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après, sans notification préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant convenu de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. Il ressort d'un certificat daté du 18 mai 2010 émis par la gérance de la Société que la valeur nette de la Société, entre autres, est évaluée à au moins à USD 715.146.000 (sept cent quinze millions cent quarante-six mille dollars américains) selon le bilan intérimaire annexé daté du 31 mars 2010 et depuis que l'évaluation a été réalisée, aucun changement matériel dans l'activité de la Société et dans les affaires de la Société ne s'est produit qui aurait impliqué que les états financiers au 31 mars 2010 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes. Une copie de ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire

de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg aux Îles Caïmans, établissement du nouveau siège social, lieu de gestion effective et lieu d'administration centrale de la Société, transformation de la société par continuation en une société par actions soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company limited by shares) selon les dispositions de la Loi sur les Sociétés (Modification de 2009) des Îles Caïmans et adoption de la nationalité des Îles Caïmans par la Société prenant effet à compter de la date d'enregistrement de la Société au registre des sociétés des Îles Caïmans.

3. Modification des statuts de la Société afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences de la Loi sur les Sociétés (Modification de 2009) des Îles Caïmans avec effet à compter de la date de remise par la Société au registre des sociétés des Îles Caïmans de tous les documents nécessaires à la transformation de la Société par enregistrement par continuation en une société par actions soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company limited by shares) selon les dispositions de la Loi sur les Sociétés (Modification de 2009) des Îles Caïmans.

4. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 31 mars 2010;

5. Pouvoir conféré; et

6. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, après délibération et approbation par l'Assemblée de ce qui précède, l'Assemblée décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et le lieu d'administration centrale de la Société, sans aucune modification apportée à la personnalité juridique de la Société, du Grand-Duché de Luxembourg aux Îles Caïmans avec le nouveau siège social situé dans les bureaux de Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102, les Îles Caïmans et de transformer la Société par enregistrement par continuation en une société par actions soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company limited by shares) selon les dispositions de la Loi sur les Sociétés (Modification de 2009) des Îles Caïmans. Suite à ce transfert et à cette transformation, la Société adoptera automatiquement la nationalité des Îles Caïmans et sera de ce fait soumise au droit des Îles Caïmans prenant effet à la date d'enregistrement de la Société au registre des sociétés des Îles Caïmans.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler intégralement les Statuts afin de les rendre conformes aux lois des Îles Caïmans en adoptant la forme d'un acte constitutif et des statuts de la Société annexés et faisant partie des présentes résolutions prenant effet à compter de la date de remise par la Société au registre des sociétés des Îles Caïmans de tous les documents nécessaires à la transformation de la Société par enregistrement par continuation en une société par actions soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company limited by shares) selon les dispositions de la Loi sur les Sociétés (Modification de 2009) des Îles Caïmans.

#### *Quatrième résolution*

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société pour la période prenant fin le 31 mars 2010, l'Assemblée décide d'approuver ces comptes intérimaires, qui serviront comme comptes de clôture au Luxembourg.

Ces comptes intérimaires, après avoir été signés "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir à Paget-Brown ainsi qu'à tout greffier ou avocat à Loyens and Loeff Luxembourg et à tout employé de Paget-Brown Trust Company Ltd., chacun agissant individuellement, afin de mener à bien le transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg aux Îles Caïmans et d'accomplir toutes les mesures, formalités et procédures nécessaires, exigées ou utiles en vue de mettre au point le transfert de la Société par enregistrement par continuation en une société par actions soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company limited by shares) selon les dispositions de la Loi sur les Sociétés (Modification de 2009) des Îles Caïmans conformément au droit luxembourgeois et au droit des Îles Caïmans, en ce

compris, l'autorité d'entreprendre toutes modifications qui s'avèreraient nécessaires afin d'exécuter le transfert en ce compris également les modifications statutaires de la Société.

*Clôture de l'assemblée*

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent à environ EUR 3,000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. DE CREPY, R. GALIOTTO, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22079. Reçu douze euros (12.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010063182/214.

(100076510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

**Suvian S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.515.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 16, 2010* at 5.00 p.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections
5. Miscellaneous.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2010059529/534/17.

**QS REP SCA SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.418.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of QS REP S.C.A., SIF (the "Company") for the financial year ended on 31 December 2009 (the "Meeting") will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 84, Grand-Rue, on *15 June 2010* at 16:30 local time for the purpose of considering the following agenda :

*Agenda:*

1. To approve the report of QS REP S.a r.l. as general partner of the Company (the "General Partner") and the report of the independent auditor (the "Auditor") for the financial year ended on 31 December 2009.
2. To approve the annual accounts for the year ended on 31 December 2009.

3. To grant discharge to the General Partner and to the Auditor with respect to the performance of their respective duties for the financial year ended on 31 December 2009.
4. To re-appoint the Auditor for for the period ending on 31 December 2010.

The shareholders are advised that no quorum is required to resolve on the items set out in the agenda of the Meeting and that resolutions will be taken on simple majority of the shares present or represented and favourably voting for such resolutions at the Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy form is available at the Company's registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (fax: +352 22 60 56).

Proxy forms should be returned to the registered office of the Company to the attention of Mr Jean-Benoit Lachaise before 05.00 pm (Luxembourg time) on June 13, 2010 as further detailed on the proxy form.

*For and on behalf of QS REP S.C.A., SIF,*

*The General Partner of the Company,*

Référence de publication: 2010059869/1628/28.

**Vicus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.781.

Die Aktionäre sind gebeten an der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

welche am Mittwoch den 16. Juni 2010 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Kommissars;
  2. Genehmigung der Bilanz, der Gewinn- und Verlustrechnung sowie die Verwendung der Resultate vom 31.12.2009;
  3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
  4. Satzungsmäßige Ernennungen;
  5. Verschiedenes;
- teilzunehmen.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010059542/3560/17.

**Oppenheim Asset Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Die Liquidationen der im Folgenden aufgeführten Luxemburger Investmentfonds wurden mit Wirkung zum jeweils angegebenen Datum durch Auszahlung aller Anteilhaber des jeweiligen Fonds vollständig abgeschlossen.

Fonds	WKN	Datum des Abschlusses der Liquidation
Weisenhorn Amerika	553162	04.10.2007
DWS OP Europa Mid/Small Caps	A0ERGK	08.04.2008
Japan Value Strategy OP	A0ERGJ	08.04.2008
USA Value OP	A0ERGF	08.04.2008
OCM OP Convertible Sec. Fund	A0ERGE	08.04.2008
Vontobel OP Emerging Markets Global	A0ERGM	08.04.2008
GREIFF America OP	Anteilklasse R: A0M1S3 Anteilklasse I: A0M1S4	05.11.2008
Threadneedle Aktien Strategie Megatrends	764 397	03.08.2005
Oppenheim Struktur	592 422	03.01.2006
OIM Portfolio B	989 538	20.01.2006
Oppenheim Topic Asian Internet	935 898	04.07.2006
Pramerica OP Global High Yield Bond		11.01.2007
Mellon OP USA Mid/Small Caps	A0ERGG	11.01.2007
Oppenheim ABS Plus	553216	05.06.2007
Private Banking Rent	552755	02.10.2007

57120

Multi Invest Equity Plus OP	A0MMH5	08.08.2007
JPM OP US Aggregate Bonds Strategy	A0ERGH	19.05.2008
Frankfurt-Trust Op Dynamic Europe Bonds	A0ERGL	19.05.2008

Luxemburg, im Juni 2010.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.  
4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Référence de publication: 2010063851/1999/34.

---

**Hexx S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 70.675.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2010 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058549/660/15.

---

**Invinter S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 39.934.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2010 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058587/660/15.

---

**Micaze S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 29.396.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2010 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010058589/660/15.

---